

HONORAIRES

en vigueur au 1^{er} janvier 2024

Activité de gestion locative non soumise à TVA – Tarifs HT

GESTION

★ **A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE**

➤ **HONORAIRES DE GERANCE** **6,00 %** du montant du loyer HC encaissé

➤ **ASSURANCE SADA « LOYERS IMPAYES ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES »**

- Garantie Loyers Impayés et détériorations immobilières **4,90 %** du loyer chargé quittancé
 + Protection Juridique **+ Prime annuelle fixe de 30 Euros TTC**

- Garantie Loyers Impayés **3,90 %** du loyer chargé quittancé
 + Protection Juridique **+ Prime annuelle fixe de 30 Euros TTC**

- Garantie Détériorations immobilières (si lot cautionné par Visale)
 + Protection Juridique **1,00 %** du loyer chargé quittancé

➤ **COMPTABLE**

- Travaux préparatoires à la déclaration de l'IRPP Gratuit
 - Rupture du mandat la 1^{ère} année 100 € par lot

➤ **JURIDIQUE/CONTENTIEUX**

- Congé donné au locataire 40 €
 - Remise du dossier à l'huissier / avocat : 120 €
(gratuit si assurance loyers impayés)

★ **FRAIS DE MISE EN LOCATION PARTAGES PAR MOITIE ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE** : prestation de visite, constitution dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée

LOCATION	Locataire	Propriétaire
STUDIO, TYPE 1	150 €	150 €
TYPE 2	200 €	200 €
TYPE 3 ET PLUS	250 €	250 €
En cas de mouvement du locataire pendant la durée initiale du bail, les frais de mise en location sont les suivants * :		
<i>*3 ans pour un contrat de location vide loi du 6 juillet 1989 – 1 an pour un contrat de location meublée</i>		
STUDIO, TYPE 1	75 €	75 €
TYPE 2	100 €	100 €
TYPE 3 ET PLUS	125 €	125 €

(conformément aux dispositions de l'article 5,I de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et dans le respect du décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires (plafond de 3€ par mètre carré de surface habitable pour la part imputée au locataire – plafonds réglementaires des honoraires imputables au propriétaire et au locataire en matière de prestation de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail de 12€/m² en zone très tendue, 10€ en zone tendue et 8€/m² dans les autres zones) et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)

Glissement de Bail IML (Intermédiation locative) : GRATUIT

Association Altéa-Cabestan

Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) de la Charente-Maritime

34, avenue de la Résistance - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 27 50 15 – contact@alizés17.fr